

# Présentation de la Brigade propreté

*Régis GABRIEL – Directeur du pôle  
Propreté Urbaine*

## Présentation de la ville de Metz

- environ **123 776 habitants** au cœur d'une métropole de près de 200 000 habitants.

## En quelques chiffres :

- **176 agents** dont 10 chefs d'équipe, 5 techniciens et 5 cadres
- Intervention **6 jours sur 7** du lundi au samedi de 6h00 à 21h00 - dimanche de 6h à 14h (en HS)
- **350 km** de voies communales en propreté et en viabilité hivernale
- **2 425 tonnes/an** de déchets collectés sur le domaine public dont 685 tonnes/an de feuilles mortes collectées
- **1 413** corbeilles collectées
- **202** distributeurs de canipoches
- Moyens mécaniques :
  - 6 balayeuses poids lourd
  - 5 balayeuses compactes
  - 11 micro-balayeuses
  - 3 laveuses poids lourd
  - 5 camions grue benne
  - 14 équipements de déneigement
  - 1 décapeuses à eau chaude
  - 10 pick up pour la collecte de déchets
  - 5 laveuses compactes
  - 1 BOM
  - 29 fourgons
  - 15 bennes 16m<sup>3</sup>
- Electrification : 2 fourgons, 5 aspirateurs à déchets, 24 réciprocaturs, 1 tondeuses, 15 souffleurs

## Budget :

- 8,1M€ fonctionnement + dont 7M€ masse salariale
- 800k€ investissement



- Soit environ **65 €/habitant/an**

## Soutiens financiers filières REP :

- CITEO (PLDA) : 510 k€/an
- ALCOME : 244 k€/an

## Recettes :

Facturations à l'enlèvement d'office des dépôts sauvages : **230k€/an**

## Performances environnementales



- Consommation d'eau annuelle 5285 m<sup>3</sup>

**Valorisation des déchets collectés : 100%** (hors amiante)

- Pôle propreté organisé territorialement en **2 secteurs autonomes** afin d'optimiser les parcours, la gestion des moyens humains et réduire les coûts de carburant (initialement organisation matricielle)



## Une nécessaire modernisation

### Le constat

- Le paradoxe d'une incivilité croissante en lien avec un niveau d'exigence qualitatif de plus en plus élevé (Qualité=Sur-service?)
- Une **action terrain budgétivore et énergivore** (+ de budget = + de propreté?)
- Une sur-réactivité traduite par une **déresponsabilisation de l'usager**
- Quel est le message envoyé par la collectivité (qui veut bien faire) aux usagers?

### Les pistes d'une gestion proactive

- Nécessité d'une **collaboration avec les services de collecte** pour dépasser les débats sur les domaines de compétence :
  - Se mettre d'accord sur la notion de dépôt sauvage
  - Stratégie « place nette »: gestion des débordements par le service de collecte par ajustement dotation ou fréquence > amélioration continue
- **Adapter les équipements de précollecte au contexte urbain**: PAVE, PAVA, local, point de regroupement (en fonction des flux et des équipements existants> éviter dotation conteneur dans une zone d'apport volontaire)
- Développer la vidéo protection des équipements



## Gestion des dépôts sauvages

### Vers un changement de paradigme

- Engager une **communication engageante** (8600€ / an)  
« Comment inciter quelqu'un à faire ce qu'il doit faire? »  
> Communiquer par quel biais pour qui et pour quoi?
- Se **rapprocher de l'utilisateur et de ses besoins**  
> Les vertus de la médiation de proximité pour convaincre
- Donner **du sens à la sanction**  
> Penser la verbalisation comme ultime recours après prévention
- Faire de **l'objet du délit un vecteur de communication**
  - La rubalise de dépôt sauvage (depuis 2014)  
> montre l'action de la collectivité  
> évite le sur-dépôt  
> permet de résorber environ 25% des dépôts sauvages



#### Article R632-1 du Code Pénal

« ... Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe (50€) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, brûlés, insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en utilisant sur la voie publique, si une faute ne s'est pas accomplie par le personnel avant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. »



## Création de la Brigade propreté en 2012

### La médiation comme alternative efficace à la verbalisation

- ✓ Rappel des règles
- ✓ Enquête de voisinage et diffusion de supports dans les halls d'immeuble et ascenseurs
- ✓ rassurer et convaincre pour faire adhérer
- ✓ trouver ensemble des solutions (tous les dépôts ne résultent pas nécessairement de l'incivisme) car des points noirs peuvent ainsi être résolus durablement sans verbaliser
- ✓ Rappeler les responsabilités et compétences de chaque acteur (bailleur, entreprise, etc.)

### Effectifs

- 1 Responsable
- 1 garde particulier
- 5 agents verbalisateurs
- 1 animatrice
- 2 agents administratif
- 4 véhicules type fourgon ou pickup

Budget annuel : env. 400k€/an soit un peu plus de 5,7% du budget du pôle consacré à la prévention et la médiation / verbalisation



## Création de la Brigade propreté en 2012

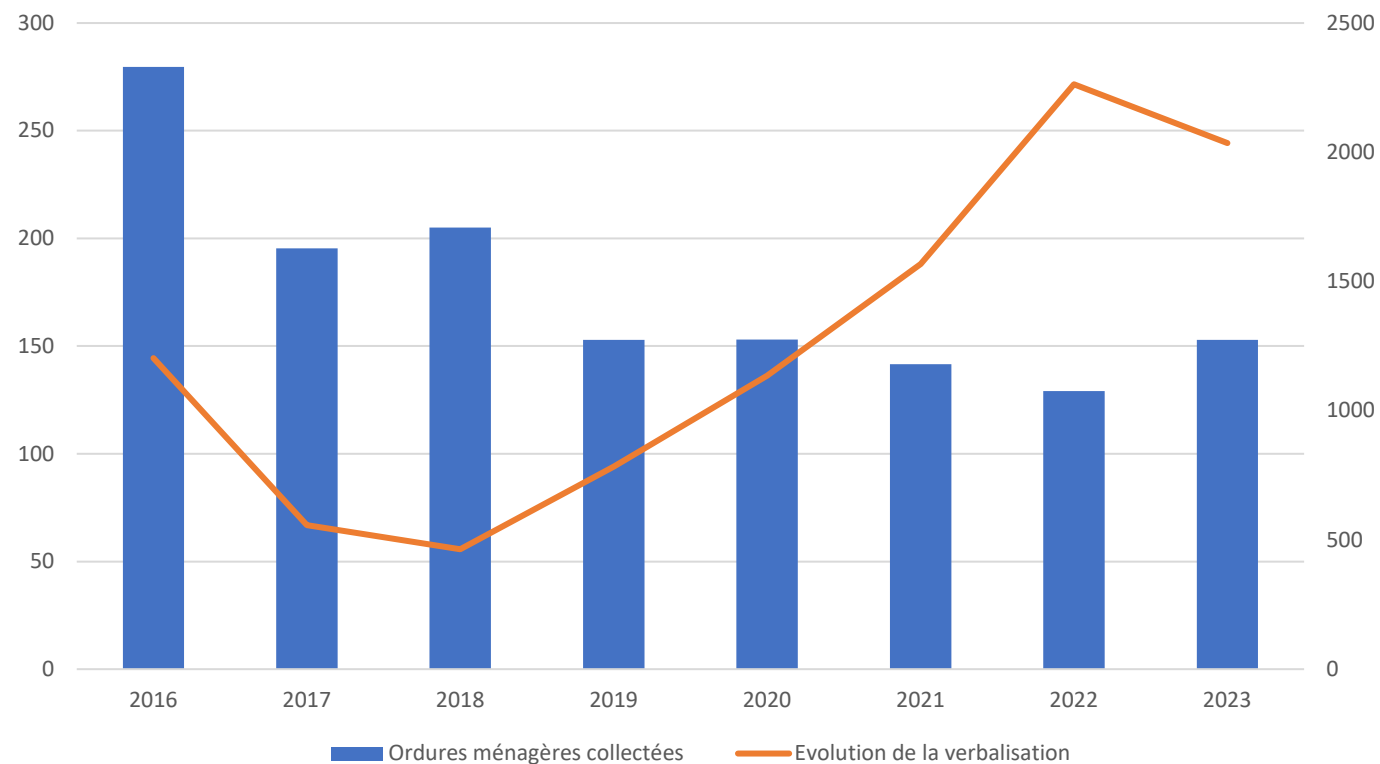
### Donner du sens à la sanction

- ✓ Cadre juridique trop contraint > **passage sur amende administrative** : principe du pollueur-payeur
- ✓ Facturer l'incivisme (X 150€, 500€, 1500€)
- ✓ Laisser du temps à l'utilisateur de réparer son erreur ou son « oubli »

**Partenariat avec Police Municipale pour recours à la vidéo surveillance** sur les points noirs à partir de main courante (180 caméras actuellement > 1000 prévues en fin de mandat)



Effet de la coercition VS tonnages collectés



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Ordures ménagères collectées</b>	279,62	195,33	205,04	152,92	153,1	141,6	129,18	152,94
<b>Evolution de la verbalisation</b>	1203	557	464	784	1136	1568	2263	2036

## Bilan :

### 1<sup>ère</sup> Etude de perception de la propreté à Metz

- ✓ Echantillons de 823 habitants de Metz âgés de 18 ans et plus, 200 commerçants recevant du public, installés à Metz, 214 non-résidents mais vivant à proximité de Metz, 219 touristes français ou étrangers
- ✓ Interviews téléphoniques pour les habitants et commerçants du 20 au 30 janvier 2023 – méthode des quotas (selon critères définis)
- ✓ Interviews en face à face pour les non-résidents et touristes du 10 au 22 juillet 2023

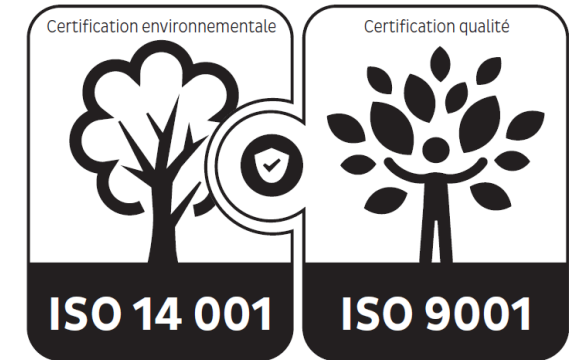
	Habitants	Commerçants	Non-résidents	Touristes
<b>Image de la ville</b>	83,00%	80,00%	83,00%	95,00%
<b>Niveau de propreté</b>	83,00%	81,00%	87,00%	97,00%

Evolution des tonnages collectés



## Perspectives

- Participation au deuxième volet de l'AàP Tri hors foyer CITEO
- Déploiement des cendriers dans le cadre de la contractualisation ALCOME
- Pôle distingué par la cinquième étoile du label ville éco propre de l'AVPU
- Pôle certifié ISO 9001-14001, démarche qualité et environnement
- Travail actuel sur la certification ISO 45001 (sécurité)
- Projet de géoréférencement du mobilier urbain basé sur les taux de remplissage pour optimiser les tournées.
- Ville de Metz collectivité chef de file pour le consortium VIPARE pour création d'une application d'IA pour reconnaissance, caractérisation et géolocalisation des déchets dans la ville





**Merci de votre attention**

Régis GABRIEL

[rgabriel@mairie-metz.fr](mailto:rgabriel@mairie-metz.fr)

0616310436 - 0387555457